

quels services empressés, quelle abondante moisson les corps religieux n'apportent-ils point à la cause catholique partout où ils sont établis ? En quel nombre ne s'en vont-ils pas éclairer de l'Évangile les terres nouvelles et reculer les frontières de la civilisation ? et cela au prix des plus grands efforts et des plus graves périls. C'est à eux, non moins qu'au clergé séculier, que le peuple chrétien doit d'avoir des prédicateurs de la parole de Dieu et des directeurs de conscience ; c'est à eux que la jeunesse doit ses instituteurs, l'Église enfin des types de tous les genres de sainteté. Et il n'y a pas lieu de louer diversement ceux qui embrassent la vie active ou ceux qui, amis de solitude, s'adonnent à la contemplation et aux pénitences corporelles. Combien ceux-là ont mérité et méritent encore excellemment de la société humaine, on ne peut certes pas l'ignorer, si l'on sait la puissance pour apaiser la colère de Dieu et se concilier ses faveurs de *la prière perpétuelle du juste*, surtout si elle est jointe aux macérations de la chair.

S'il en est cependant qui préfèrent se réunir en corps de société, sans être liés par aucun vœu, qu'ils agissent suivant leur choix ; un tel institut n'est ni nouveau, ni désapprouvé dans l'Église. Qu'ils évitent cependant de le préconiser au détriment des Ordres religieux ; tout au contraire, puisque de nos jours le genre humain est plus porté qu'autrefois à rechercher les plaisirs coupables, il faudrait un bien plus grand nombre de ceux qui, *ayant tout laissé ont suivi le Christ*.

8° *Ils ont tort de préconiser une méthode nouvelle pour amener les dissidents à l'Église.*

En dernier lieu, pour ne pas trop Nous étendre, on prétend qu'il faut abandonner la manière et la méthode dont les catholiques ont usé jusqu'à ce jour pour ramener les dissidents, afin de lui en substituer une autre à l'avenir. Il Nous suffit d'observer sur ce sujet, Notre cher Fils, qu'il n'est pas prudent de négliger ce qui est éprouvé par une longue expérience et consacré, en outre, par des documents apostoliques. La parole de Dieu nous apprend (Eccle., XVII, 4. ) que tous ont le devoir de concourir au salut du prochain selon l'ordre et le degré où chacun est placé. Les fidèles d'abord s'acquitteront très utilement de cet office, qui leur est assigné de Dieu, par l'intégrité de leurs mœurs, les œuvres de la charité chrétienne, une prière instante et assidue vers Dieu. Les clercs ensuite devront s'adonner à